



Communiqué de presse | Chaque jour, 14 millions de kilomètres en voiture évités grâce au télétravail

19 septembre 2022

Le télétravail s'étend progressivement en Belgique et impacte les habitudes de mobilité des Belges. En quatre ans, la part des télétravailleurs a doublé, poussée notamment par les mesures liées à la crise sanitaire. La pratique du télétravail a modifié nos comportements tant au niveau des modes de transports choisis qu'aux moments durant lesquels les déplacements sont effectués. Globalement, le télétravail s'ancre dans les habitudes de travail et oriente l'utilisation des transports vers des modes plus durables.

32 % des Belges déclarent prêter au moins un jour par semaine en télétravail

En quatre ans, la part des télétravailleurs a presque doublé puisqu'en 2018, 17 % des Belges télétravaillaient au moins un jour par semaine. Les Bruxellois télétravaillent davantage régulièrement avec 43 % de répondants qui prêtent au moins un jour par semaine en télétravail, contre 28 % des Wallons et 33 % des Flamands.

Outre le gain de temps et le meilleur équilibre vie privée et professionnelle, un autre point positif pour la mobilité est que le télétravail permet d'étaler certains déplacements tout au long de la journée ou de la semaine. On constate notamment, chez les télétravailleurs, que les déplacements liés aux courses et aux services augmentent les jours de télétravail (28 %) ou sont effectués en semaine et en journée, plutôt qu'en soirée, le week-end ou durant les jours de congé (32 %).

Le télétravail permet d'économiser au total 35 millions de kilomètres parcourus chaque jour

Plus la distance entre le domicile et le lieu de travail augmente, plus la proportion de télétravailleurs est grande. En effet, au-delà de 50 km, plus de 50 % des répondants télétravaillent au moins un jour par semaine. Grâce au télétravail, ce sont 35 millions de kilomètres par jour qui ont pu être évités en 2022 (dont 14 millions en voiture), contre 9 millions en 2018.

Parmi les télétravailleurs, le train et les transports en commun rencontrent un succès plus grand qu'auprès des non-télétravailleurs avec, respectivement, 61 % et 40 % d'utilisateurs.

Grâce au télétravail, près de 30 % des Belges sont davantage motivés à utiliser les transports en commun ou le vélo pour se rendre au travail

Certains répondants seraient davantage motivés à prendre les transports en commun plutôt que la voiture pour se rendre au travail (29 %) ou encore à enfourcher leur vélo (30 %) grâce à la pratique régulière du télétravail. Mais aussi, le télétravail rendrait plus tolérante l'exposition aux désagréments qui peuvent émailler les

déplacements à pied et à vélo (pour 40 % des personnes interrogées) ou encore en transports en commun (pour 30 % des personnes interrogées).

Le télétravail a permis de sauver 35 vies sur les routes en 2021

En réduisant le nombre de véhicules sur les routes, le télétravail a aussi un impact direct sur la sécurité routière. Ainsi, selon les estimations de l'institut Vias, il a permis de réduire de 35 le nombre de tués et de 242 le nombre de blessés graves dans la circulation en 2021. Plus de 3.000 accidents avec tués ou blessés ont également pu être évités.

Continuer à promouvoir le télétravail est donc également important dans le cadre de l'objectif fixé au niveau fédéral « All for Zero », à savoir une réduction de 50 % du nombre de tués sur les routes d'ici 2030 afin de tendre vers 0 tué en 2050.

Méthodologie

L'enquête a été menée auprès de 1.250 travailleurs belges entre le 21 juin et le 5 juillet 2022. Cette enquête fait partie d'une enquête plus large sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. La partie sur le télétravail sera disponible fin de l'année.

Plus d'informations

En collaboration avec l'institut Vias, un nouveau site offrant des conseils pour les employeurs et les télétravailleurs est disponible à l'adresse suivante : <https://www.teletravailler.be/>.

Charlotte van den Branden de Reeth
Porte-Parole (FR) SPF Mobilité et Transports
E-mail : presse@mobilite.fgov.be
Gsm : +32 474 41 37 47

